



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2016-552**

Séance publique du

13 décembre 2016

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI
Maire d'Aix-en-Provence Vice-Président de la
Métropole Aix-Marseille-Provence Président du
Conseil de Territoire du Pays d'aix**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant :
Date de signature : 15/12/2016
Date de réception : 16/12/2016

**OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT-
RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017**

Le 13 décembre 2016 à 15h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 07/12/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Edouard BALDO, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Ravi ANDRÉ à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Odile BONTHOUX à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Madame Reine MERGER, Monsieur Philippe DE SAINTDO à Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Jean-Christophe GROSSI à Monsieur Moussa BENKACI, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Francis TAULAN, Madame Sophie JOISSAINS à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Michael ZAZOUN, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Danièle BRUNET, Madame Catherine ROUVIER à Monsieur Raoul BOYER, Madame Françoise TERME à Monsieur Gérard DELOCHE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Charlotte BENON.

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Jules SUSINI donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Techniques
Regie de l'eau et de l'assainissement

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 DÉCEMBRE 2016

Nomenclature : 7.1
Decisions budgetaires

RAPPORTEUR : Monsieur Jules SUSINI
CO-RAPPORTEUR(S) : M. BRAMOULLÉ Gérard

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE
L'ASSAINISSEMENT-RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017
- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La loi du 6 février 1992 dite loi ATR (Administration Territoriale de la République) a mis en place le débat sur les orientations budgétaires sur les communes de plus de 3 500 habitants, qui se tient dans les 2 mois précédant l'examen du budget par l'Assemblée Communale.

Le présent rapport présente donc les orientations budgétaires pour l'exercice 2017, tenant compte de la modification du CGCT apporté par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRe), introduisant des compléments d'informations concernant les engagements pluriannuels envisagés, la structuration et la gestion de la dette, et l'évolution des dépenses de personnel.

BUDGET DE L'EAU

1- Situation financière

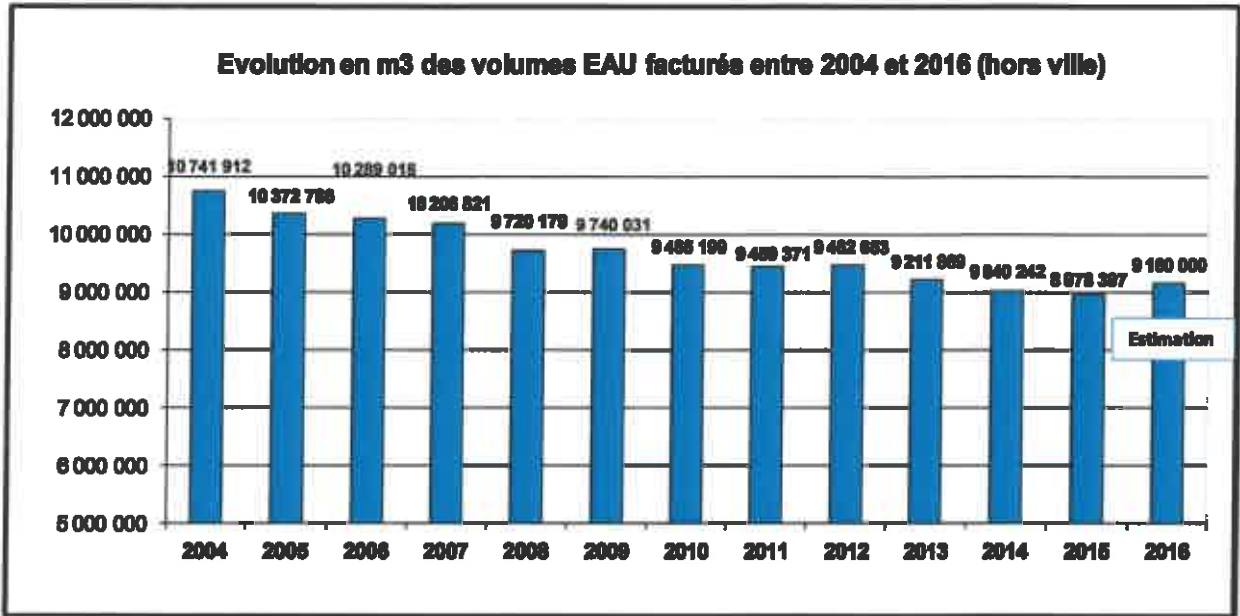
- Les recettes de fonctionnement

Pour l'année 2016, les derniers éléments connus de la relève du second semestre montrent globalement une légère augmentation d'environ + 2% des consommations par rapport à 2015. Cette augmentation due principalement à l'épisode relativement sec de l'été 2016 se traduit par une augmentation notable des volumes d'arrosage.

Ainsi et malgré l'augmentation conjoncturelle de 2016, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse des consommations importante pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, près de **-14.72% en volume sur les 12 dernières années soit près de -1.31 % de baisse moyenne annuelle.**

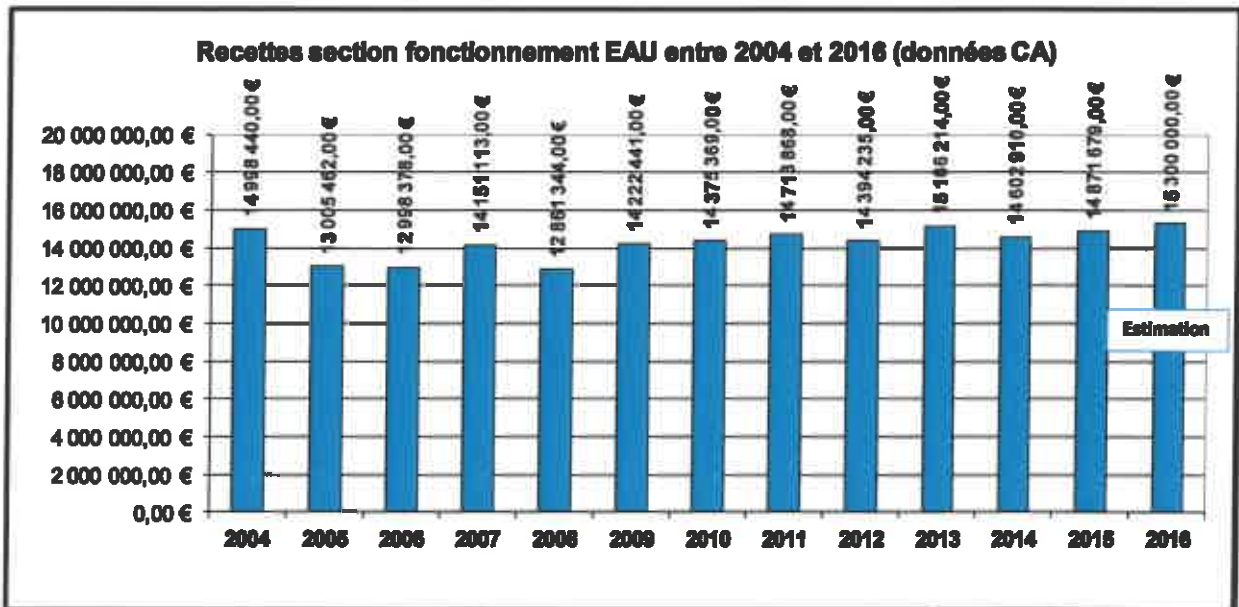
Sur la même période, le nombre d'abonnés a augmenté de 4626 nouveaux contrats dont 2365 contrats liés à l'individualisation des compteurs (ensembles immobiliers, copropriétés, bailleurs,...) soit **une augmentation nette de + 2261 contrats sur 12 ans.**

Ainsi, malgré l'augmentation nette moyenne annuelle de +1.19 %/an du nombre de contrats, les volumes facturés restent en tendance en baisse.

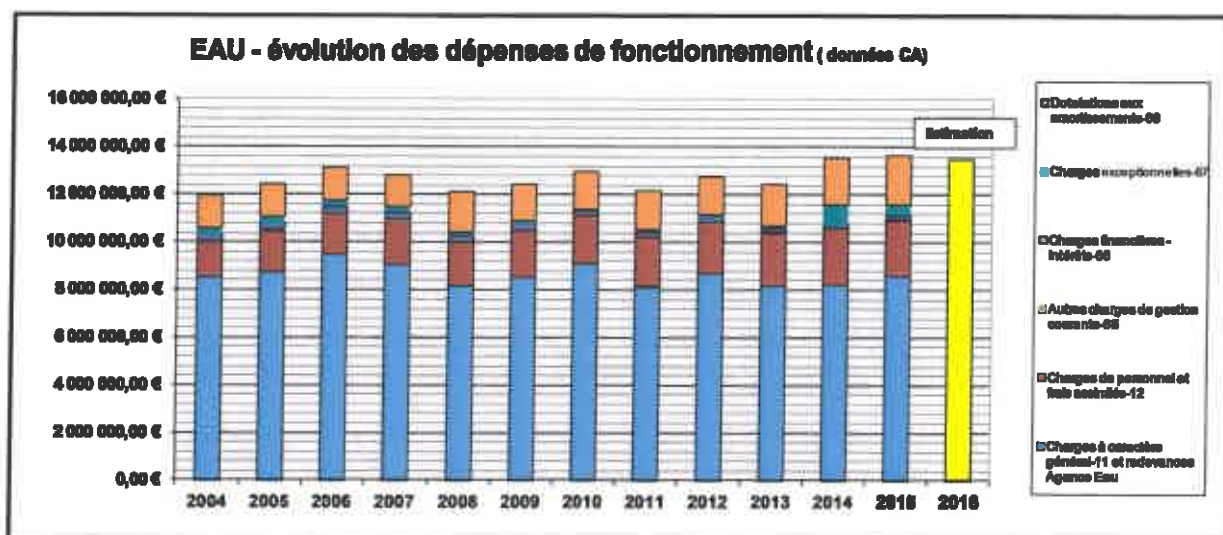


Sur la même période, les évolutions tarifaires ont permis de compenser en partie la baisse des volumes facturés.

Malgré ces augmentations, les recettes prévisionnelles sur 2016 sont comparables, en euros constants, à celles constatées en 2004.



➤ Les dépenses de fonctionnement

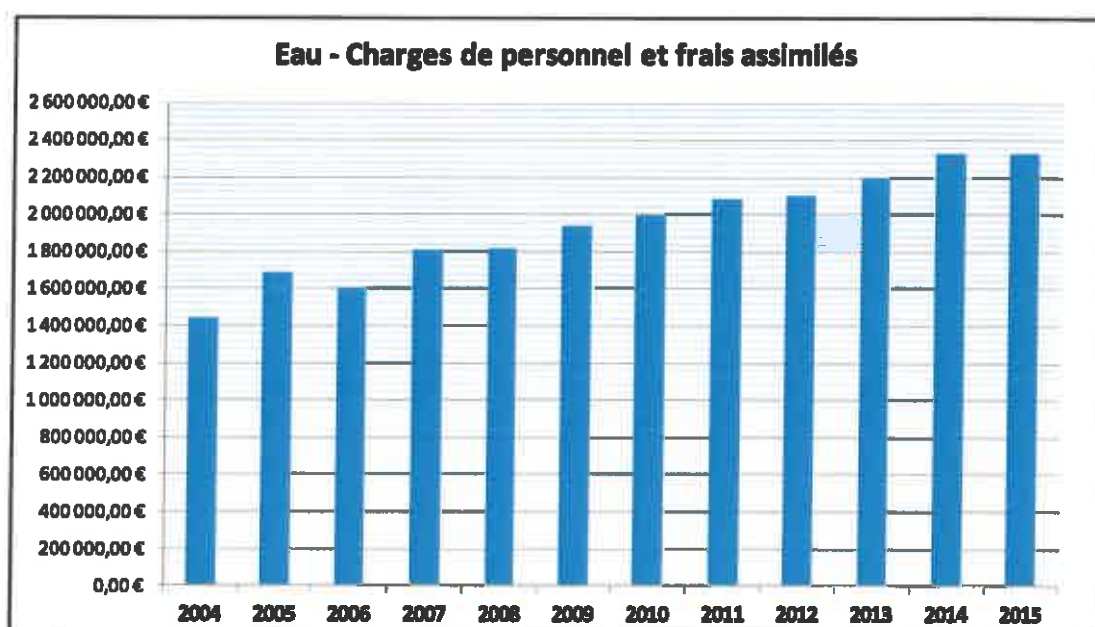


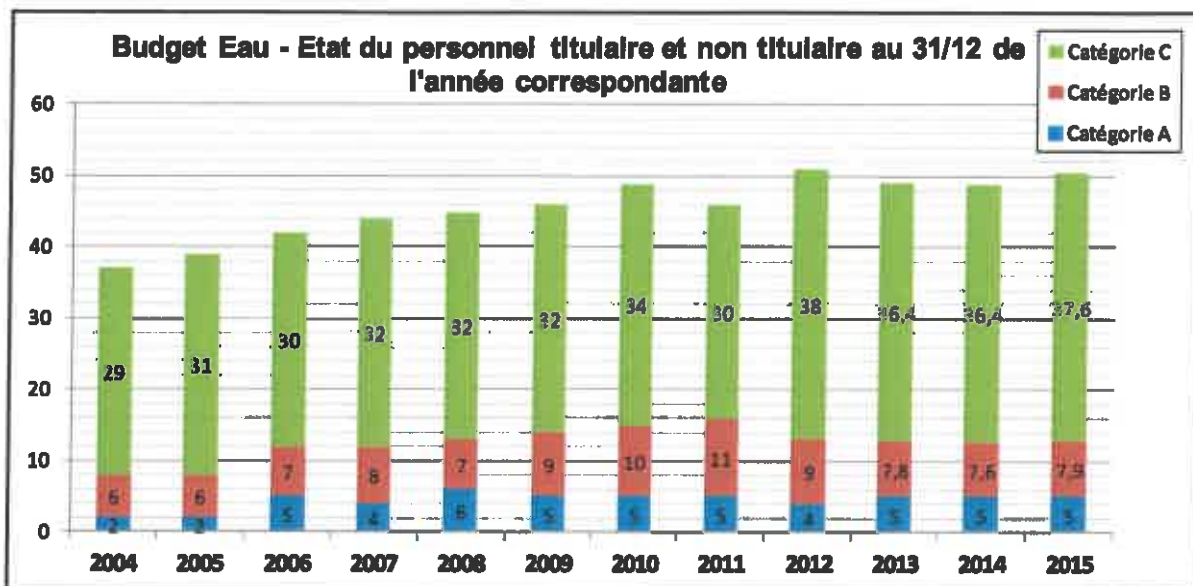
Sur la même période, les dépenses de fonctionnement principalement liées aux achats d'eau brute à la Société du canal de Provence et aux contrats d'exploitation sur nos principales usines de traitement d'eau potable augmentent de façon constante du fait de l'évolution croissante des indices de révision des prix (2 à 3% en moyenne par an). Le renouvellement tous les 5 ans de ces contrats permet d'optimiser ces charges ce qui induit un effet cyclique sur les dépenses de fonctionnement. Au cours de l'année 2016, le contrat de l'usine de Foncouverte a été renouvelé. Celui de l'usine principale de St Eutrope sera renouvelé au 31 décembre 2017.

Le dépenses de fonctionnement sur 2014 et 2015 ont été impactées par des dépenses exceptionnelles liées au contentieux de la rue Van Loo pour lequel plus de 1 M€ ont été versés sur ces deux exercices.

En dehors de ces charges exceptionnelles, les dépenses de fonctionnement se maintiennent à un niveau moyen de l'ordre de 13 M€ par an.

➤ Les charges en personnel





Sur le budget annexe de l'eau potable les dépenses en personnel représentent près de 17,08% de la totalité des dépenses de fonctionnement sur l'année 2015.

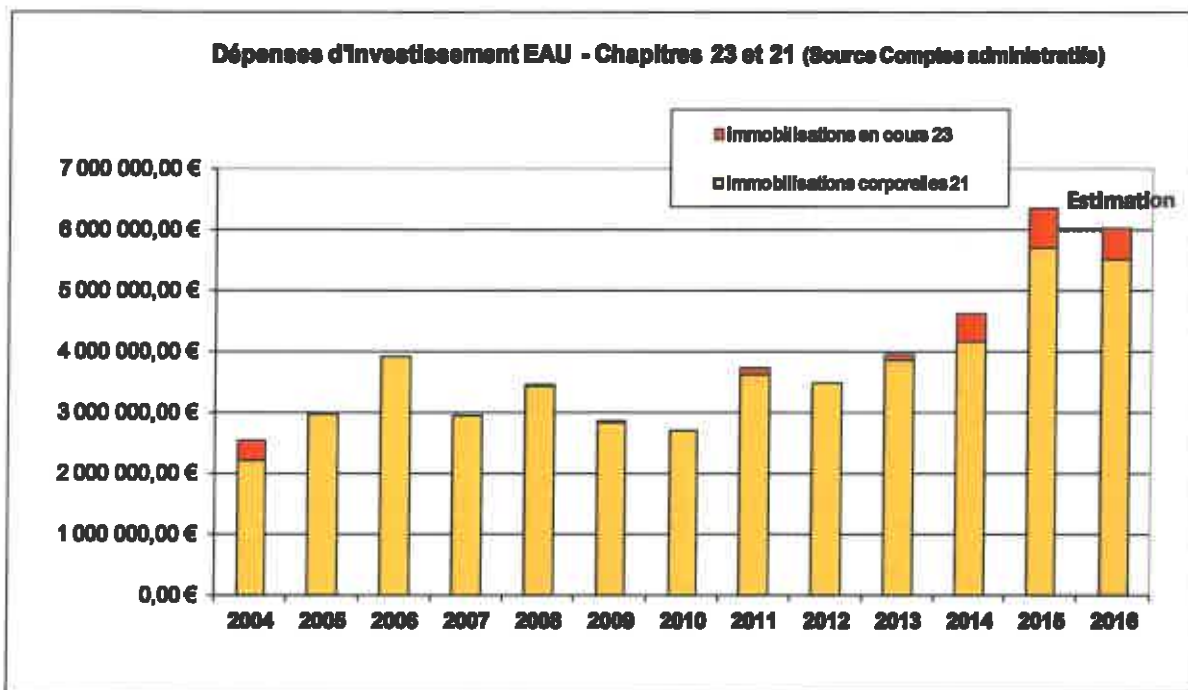
Sur la période 2004 à 2015, les charges de personnel et frais assimilés ont augmenté de +61.57% sur 11 ans soit une augmentation moyenne de +4.45% par an.

Ces augmentations en personnel sont liées aux nouvelles missions réglementaires et à la professionnalisation de la régie vis-à-vis des services rendus aux usagers, du renforcement de son expertise technique et financière : individualisation de compteurs, site internet, contrôle des prestataires et des installations, rendement des réseaux, renforcement des capacités techniques et d'expertise du bureau d'études, renforcement des équipes de travaux de réhabilitation...

Il est à noter que le nombre d'abonnés en eau potable a augmenté de près de +30% sur cette période (environ 20054 abonnés en 2016), augmentation principalement due à l'individualisation dans les ensembles immobiliers.

Dans ce contexte et en moyenne sur 11 ans, l'évolution nette de la masse salariale ramenée par équivalent temps plein est de +1.54% par an. Sur les prochains exercices, les effectifs administratifs et techniques devraient légèrement augmenter en lien avec le projet de déplacement de l'usine de St Eutrope, le pilotage des projets d'extension liés au PLU et à la desserte en eau potable des établissements recevant du public (ERP).

➤ Les dépenses d'investissement

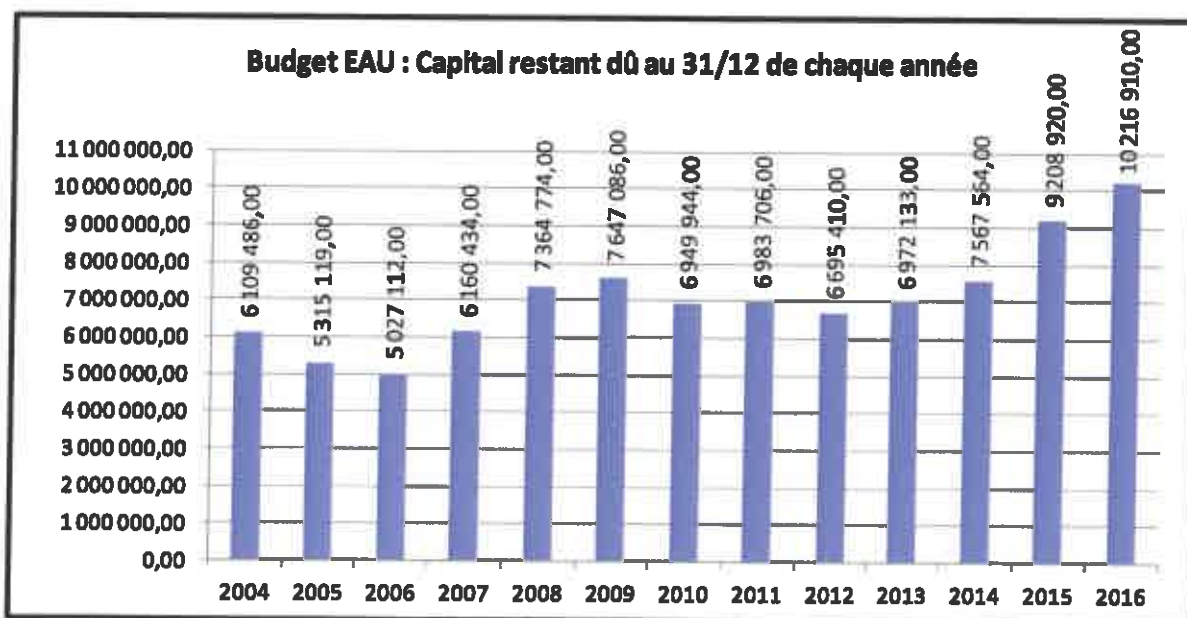
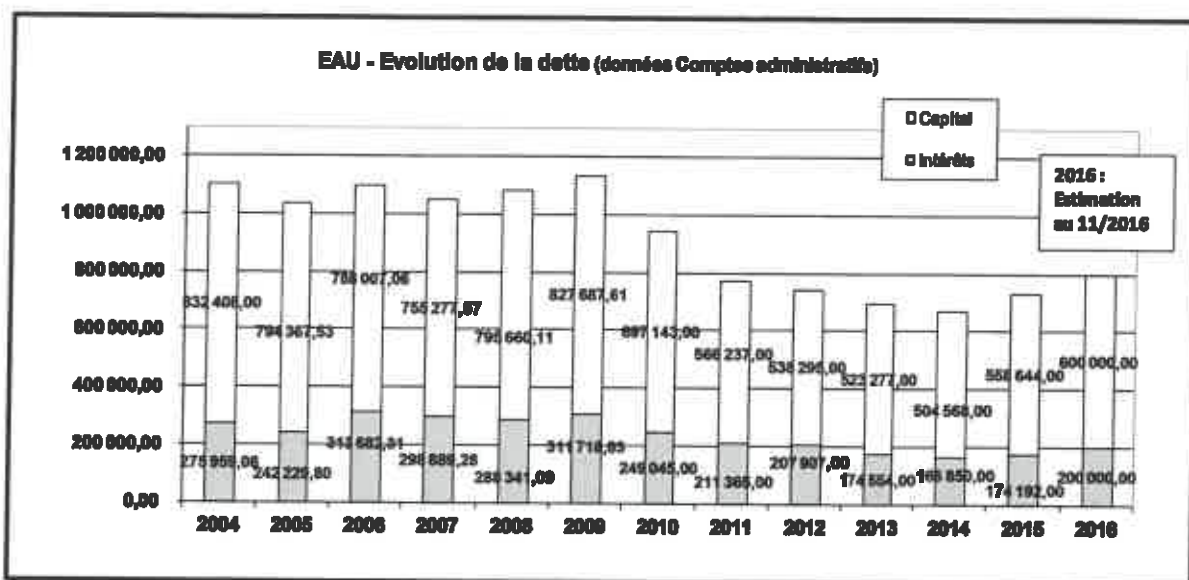


L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, reste conséquent avec près de 6.3 M€ pour 2015 et un prévisionnel de 6 M€ pour 2016.

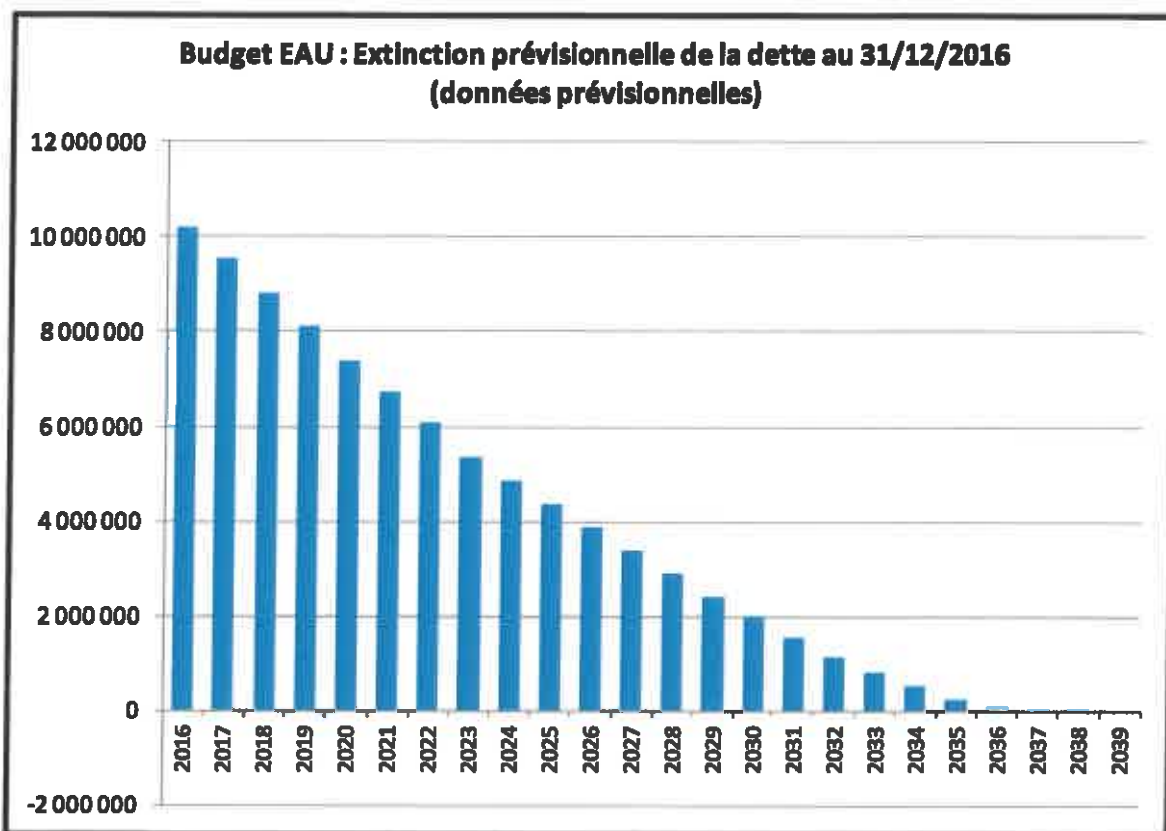
L'investissement prévisionnel pour 2017 restera important compte tenu des nombreux projets d'extensions rendus nécessaires pour la mise en sécurité, de la réhabilitation du réseau en cohérence avec le programme de voirie, du programme d'extension lié aux documents d'urbanisme et du projet de déplacement de l'usine de Saint Eutrope.

L'évolution des dépenses d'investissement sur les prochains exercices est présentée au paragraphe suivant (projets pour 2017 et perspectives).

➤ Les emprunts



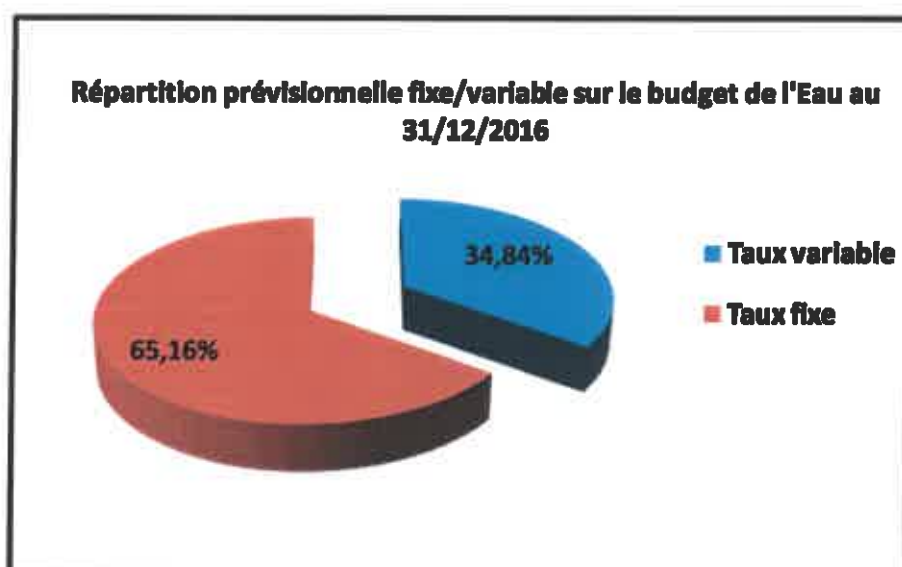
Le niveau d'endettement reste relativement faible et décroissant de 2009 à 2013/2014 sur le budget de l'eau. Les investissements soutenus depuis 2013 et ceux prévus sur les prochains exercices conduisent à un recours à l'emprunt plus important (Cf paragraphe suivant : projets pour 2017 et perspectives).



Capacité de désendettement :

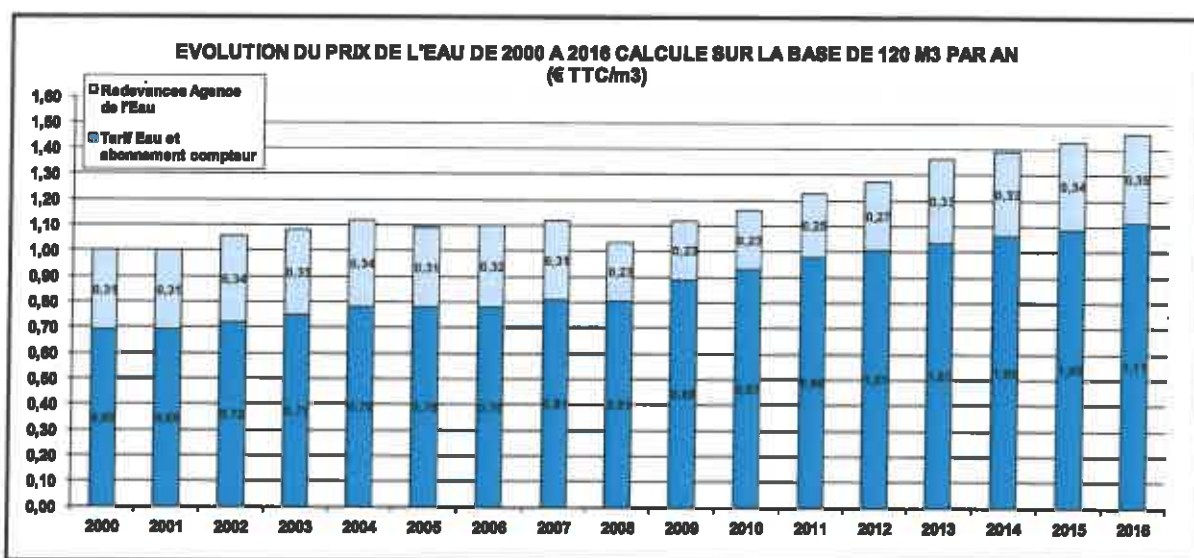
La capacité de désendettement, exprimé en années, correspond au rapport du capital restant au 31/12 de l'année N sur l'épargne brute (excédent brut de la section de fonctionnement).

Cet indicateur pertinent qui représente la capacité exprimée en nombre d'années à se désendetter est de **2.80 années sur le budget de l'Eau potable au 31/12/2015 (valeur de 2.19 années au 31/12/2014)** ce qui est très faible au regard d'une analyse budgétaire. La capacité à un recours à l'emprunt pour le financement d'investissements conséquents reste donc importante sur le budget de l'Eau.



La structure de la dette affiche une prépondérance pour le taux fixe au 31/12/2016. L'augmentation de part à taux fixe entre 2015 et 2016 résulte de la souscription de l'emprunt 2016. Cette évolution assure une bonne visibilité sur les frais financiers, tout en permettant de bénéficier des niveaux de taux variables historiquement bas.

➤ Les évolutions tarifaires de l'eau potable



Les évolutions tarifaires de l'Eau (prix comprenant l'abonnement annuel et les redevances de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de +2.40% par an sur les seize dernières années.

2- Les projets pour 2017 et perspectives

Les projets prévus sur 2017 concernent principalement la réhabilitation des réseaux dans le cadre du programme de voirie, les maillages de sécurité ainsi que les travaux d'extension liés à l'évolution des documents d'urbanisme. On notera sur 2017 le lancement de la consultation pour les études de maîtrise d'œuvre nécessaires au déplacement de l'usine de St Eutrope.

Ces projets peuvent se répartir financièrement suivant :

- Rénovation et réhabilitation réseaux : 2 500 000,00 € HT
- Extension réseaux : 1 300 000,00 € HT
- Sécurisation St Eutrope et études déplacement usine : 800 000,00 € HT

Parmi ces projets, on pourra citer, entre autres :

- Les travaux de réhabilitation des réseaux places Verdun, Madeleine et Prêcheurs démarrés en 2016
- Les travaux sur la RD543 à la Duranne
- L'extension du réseau sur la RD14/ La Coquillade
- Extension réseaux Chemin d'Eguilles
- Chemin de Frères Gris
- Rénovation Bd de Carelle, Rue Chastel, RICM bas, Avenue des Ecoles militaires, Boulevard des Libérateurs
- ...

Soit un programme d'investissement prévisionnel sur les réseaux d'eau potable d'environ 4.6 M€ HT sur 2017.

Sur les prochains exercices, le projet de déplacement de l'usine de St Eutrope et la construction d'une nouvelle usine sur le secteur des Platanes implique une augmentation importante des investissements. En effet, le coût estimatif global de ce projet de 22 M€ HT avec un calendrier de réalisation sur 5 ans (2 années d'études) et 3 ans de travaux) conduit à un investissement prévisionnel total (usine et réseaux) sur le budget de l'eau de :

	Extension et réhabilitation réseaux (€ HT)	Nouvelle usine et raccordement en réseaux (€ HT)	Total Investissement prévisionnel réseaux et nouvelle usine (€ HT)
2017	3.8 M€	0.8 M€	4.6 M€ HT
2018	4.5 M€	1.2 M€	5.7 M€ HT
2019	4.5 M€	8 M€	12.5 M€ HT
2020	5 M€	10 M€	15 M€ HT
2021	5 M€	2 M€	7 M€ HT

Afin de maintenir une tarification maîtrisée sur le budget de l'eau, la capacité de désendettement relativement faible permettra de recourir à l'emprunt pour le financement de ces équipements conséquents.

⇒ **Déménagement des locaux du 3, Rue Loubet**

La Direction de la régie des eaux est actuellement hébergée au 3 rue Loubet. Or cet immeuble ancien, difficile d'accès pour des véhicules et pour les usagers du service, correspond mal aux aspirations de notre régie des Eaux. Ainsi, il a donc été convenu de rechercher un nouveau lieu d'implantation offrant de plus grands espaces, une meilleure accessibilité aux usagers et surtout de véritables potentialités de développement et de visibilité.

Le prix d'acquisition de ces nouveaux locaux situés 185, Avenue de Pérouse est de 1 425 000,00 €HT y compris frais d'agence (8% de frais de notaire en sus).

3 – La tarification de l'Eau pour 2017

Les contraintes prévisionnelles sur les futurs emprunts à contracter conduisent à privilégier une capacité d'autofinancement suffisante pour financer les futurs travaux et projets. En effet, cet autofinancement nécessaire anticipe les prochaines opérations de sécurisation hydraulique, de sécurisation sanitaire par l'extension des réseaux et de renforcement des capacités de production en eau potable des usines tout en maintenant un taux de renouvellement des réseaux optimum.

Avec une baisse moyenne des volumes vendus sur les 12 dernières années et une augmentation conjoncturelle ponctuelle entre 2015 et 2016, les tarifs pour l'année 2017 seront présentés sans augmentation.

Comme les années précédentes et pour tenir compte des demandes croissantes d'individualisation des contrats et du renouvellement du parc de compteurs, seule la part fixe représentée par l'abonnement compteur sera légèrement revalorisée.

La redevance pour préservation des ressources en Eau, fixée et reversée indirectement à l'Agence de l'Eau et calculée sur la base des volumes en eau brute livrés, est portée pour 2017 à 0,0423 €/m³ soit une augmentation de +5.2% par rapport à 2016 (0.0402 €HT/m³).

Il est à noter que la redevance de pollution domestique fixée et reversée directement à l'Agence de l'Eau est maintenue à 0.29 €HT par m³ pour 2017.

Par ailleurs, le taux de TVA reste inchangé sur 2017 soit 5.5%.

Le maintien des tarifs sur 2017 et l'évolution des redevances de l'Agence de l'Eau devraient conduire à une augmentation globale de l'Eau de l'ordre de +0.9% pour une consommation de référence de 120 m³.

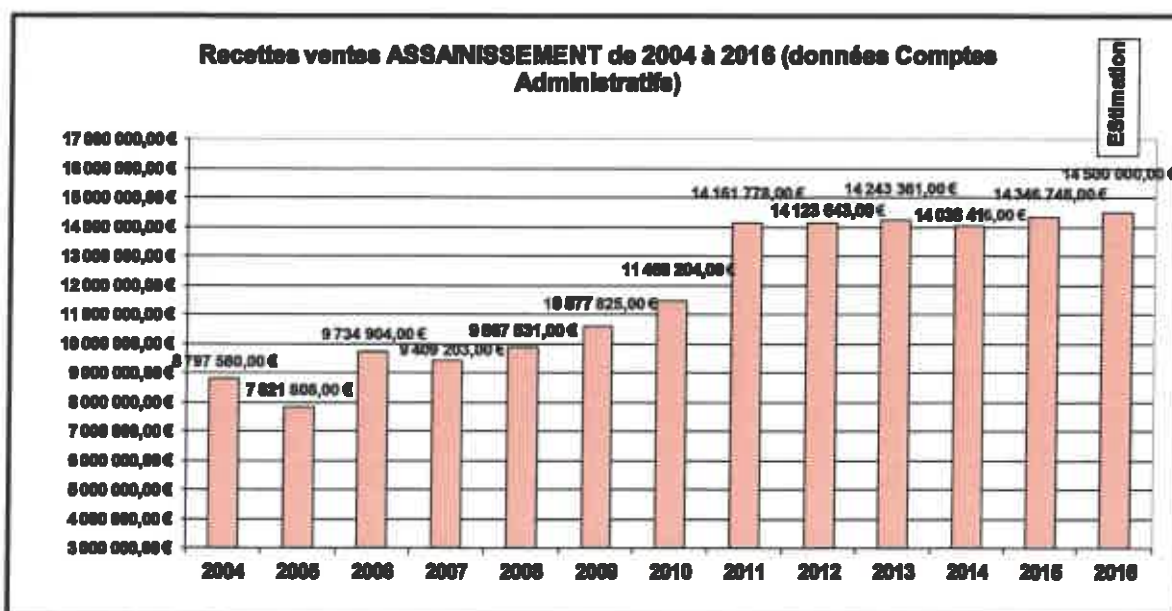
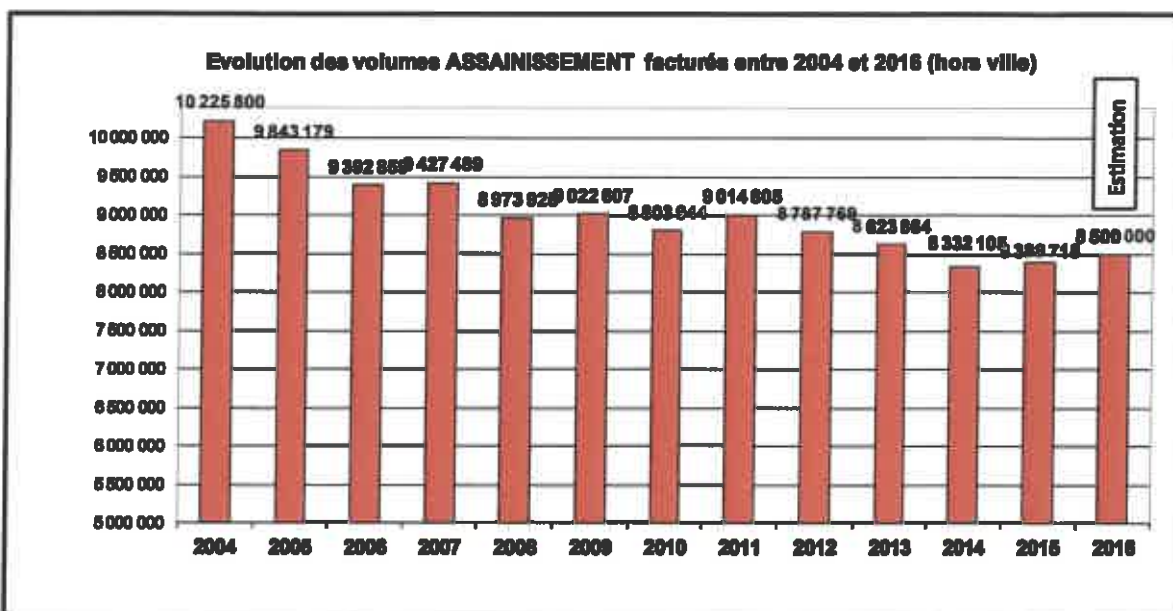
BUDGET DE L'ASSAINISSEMENT

1- Situation financière

⇒ Les recettes de fonctionnement

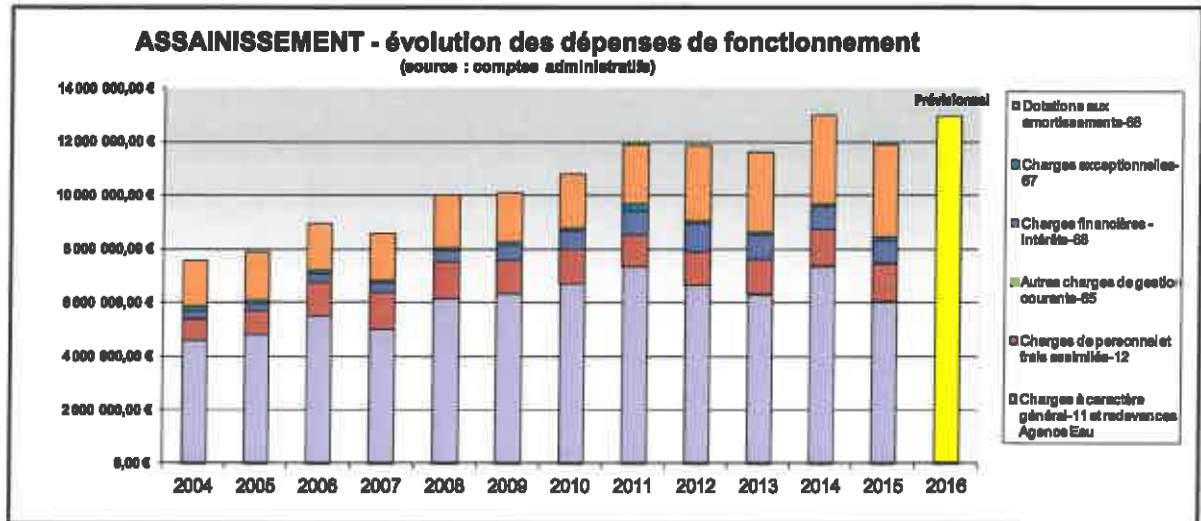
L'assainissement étant directement corrélé aux volumes d'eau vendus, la baisse moyenne des consommations est confirmée sur 12 ans ainsi que l'augmentation conjoncturelle des volumes assainissement entre 2015 et 2016 soit près de 8 500 000 m3 facturés en 2016 (estimation au 11/2015).

Ainsi, le graphe ci-après montre, depuis 2004, une baisse constante des volumes « assainissement » pour atteindre, pour l'ensemble des abonnés, près de -16.87 % sur les 12 dernières années soit -1.52% de baisse moyenne annuelle.



La faible augmentation des tarifs depuis 2012 n'a pas permis de compenser la baisse des volumes facturés. D'autres sources de recettes sont actuellement optimisées avec les recettes issues du dépotage sur les ouvrages d'épuration ainsi que la Participation pour l'Assainissement Collectif (PAC) liée aux nouveaux raccordements sur le réseau d'assainissement. Pour 2017 et exercices suivants, de nouvelles recettes de fonctionnement devront être proposées et plus particulièrement en optimisant la capacité de traitement de l'usine de la Pioline et la valorisation du biogaz produit.

⇒ Les dépenses de fonctionnement



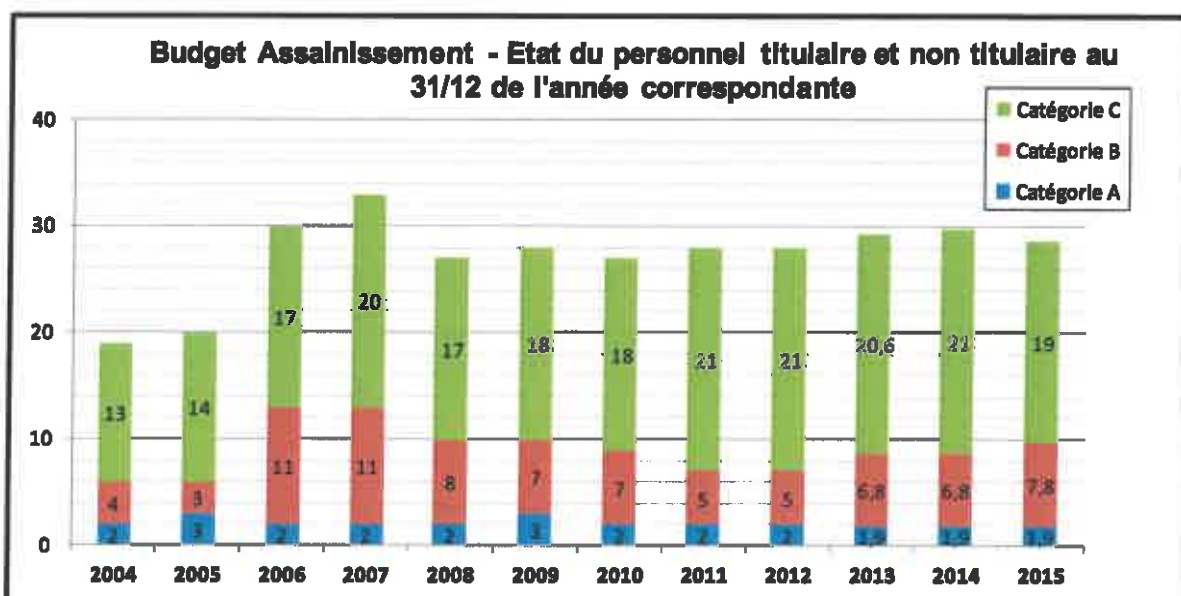
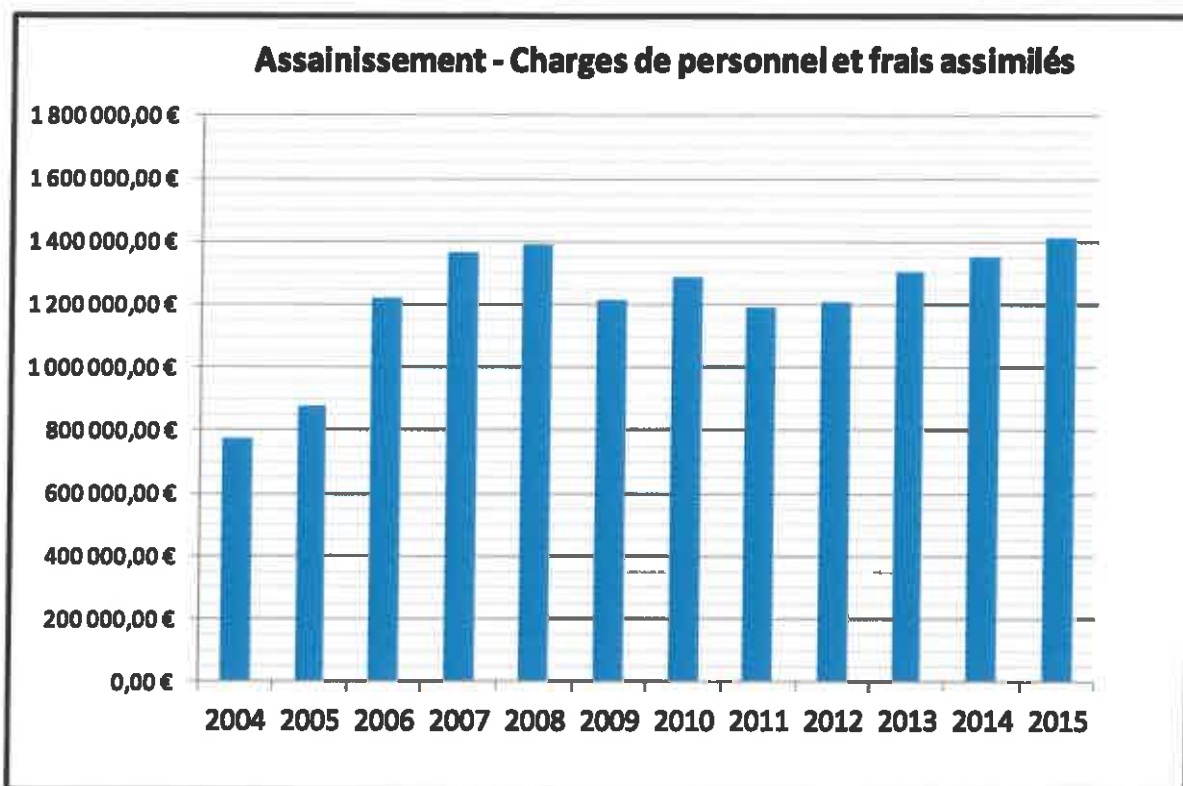
Depuis 2011/2012 avec la stabilisation des tarifs et la mise en service de l'ensemble des usines et équipements répondant aux Directives Européennes, les dépenses de fonctionnement ont globalement diminué. L'année 2014 a été marquée par une augmentation ponctuelle des dépenses de fonctionnement principalement liée à la mise aux normes du site de compostage de l'Arbois. En effet et pendant la période des travaux, les boues déshydratées des stations d'épuration ont dû être évacuées sur des sites externes de compostage normalisés.

Depuis 2011/2012 (hors année 2014), les dépenses de fonctionnement ont été optimisées par des gains de productivité et notamment sur le contrôle des contrats de prestation de services (gestion des stations d'épuration).

L'augmentation prévisionnelle sur 2016 est due principalement à une régularisation des redevances dues à l'Agence de l'Eau.

Pour 2017 et exercices suivants, la stabilisation voire la baisse des recettes de fonctionnement conduiront les services à optimiser ces dépenses tout en maintenant le niveau de service requis ainsi que la valeur patrimoniale des immobilisations.

➤ **Les charges en personnel**



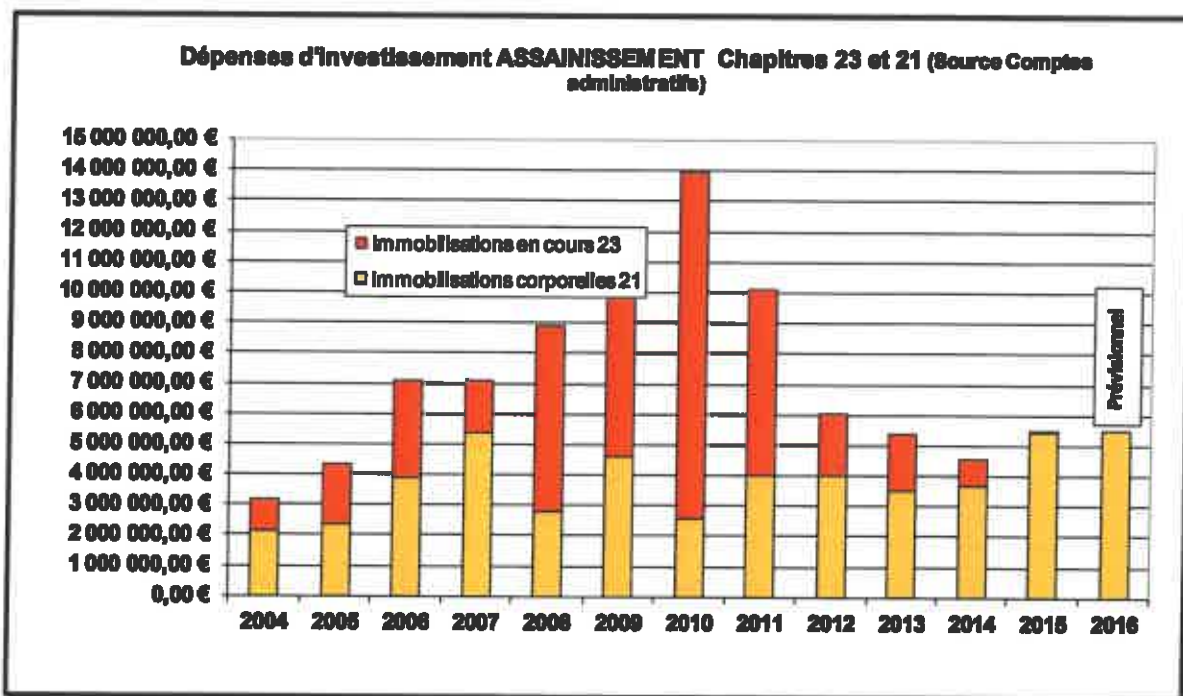
Sur le budget annexe de l'assainissement, les dépenses en personnel représentent près de 11.8% de la totalité des dépenses de fonctionnement sur l'année 2015.

Sur la période 2004 à 2015, les charges de personnel et frais assimilés ont augmenté de +81% sur 11 ans soit une augmentation moyenne de +5.56% par an. Ces augmentations en volume et en nombre sont principalement liées à la construction et à l'exploitation, à partir de 2006, des nouveaux équipements de traitement permettant la mise aux normes du système d'assainissement de la Ville.

Dans le même temps, le nombre d'Equivalent temps plein a augmenté de + 51 % sur 11 ans soit en moyenne +3.82% équivalent temps plein par an.

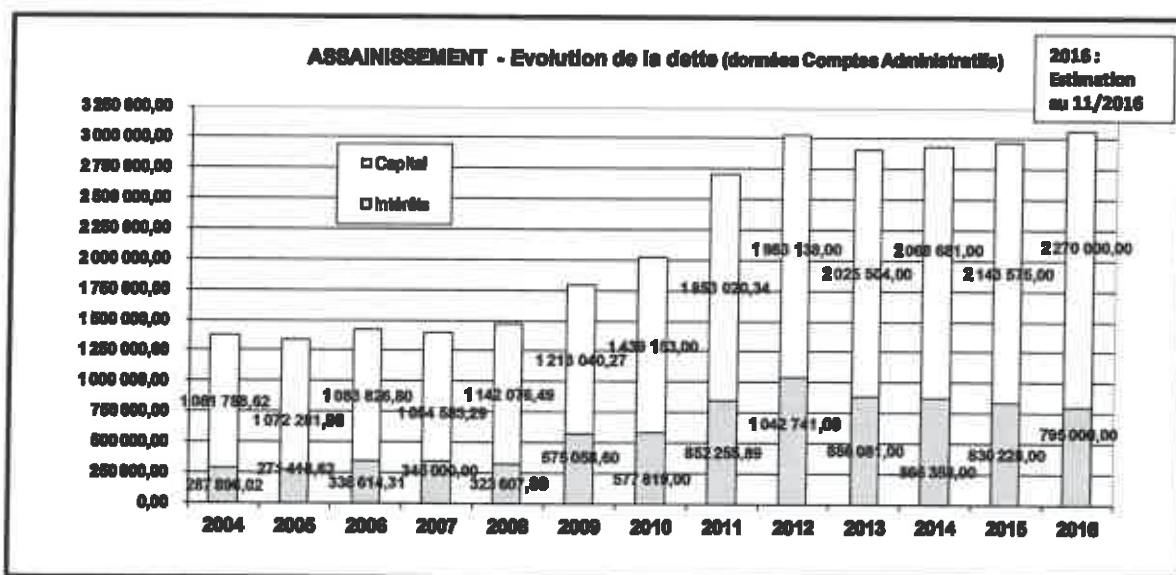
Dans ce contexte et en moyenne sur 11 ans, l'évolution nette de la masse salariale ramenée par équivalent temps plein est de +1.67% par an. Ces effectifs devraient rester relativement constants sur les prochains exercices avec néanmoins un renforcement nécessaire sur le contrôle et le suivi des travaux ainsi que sur l'expertise process des ouvrages d'épuration.

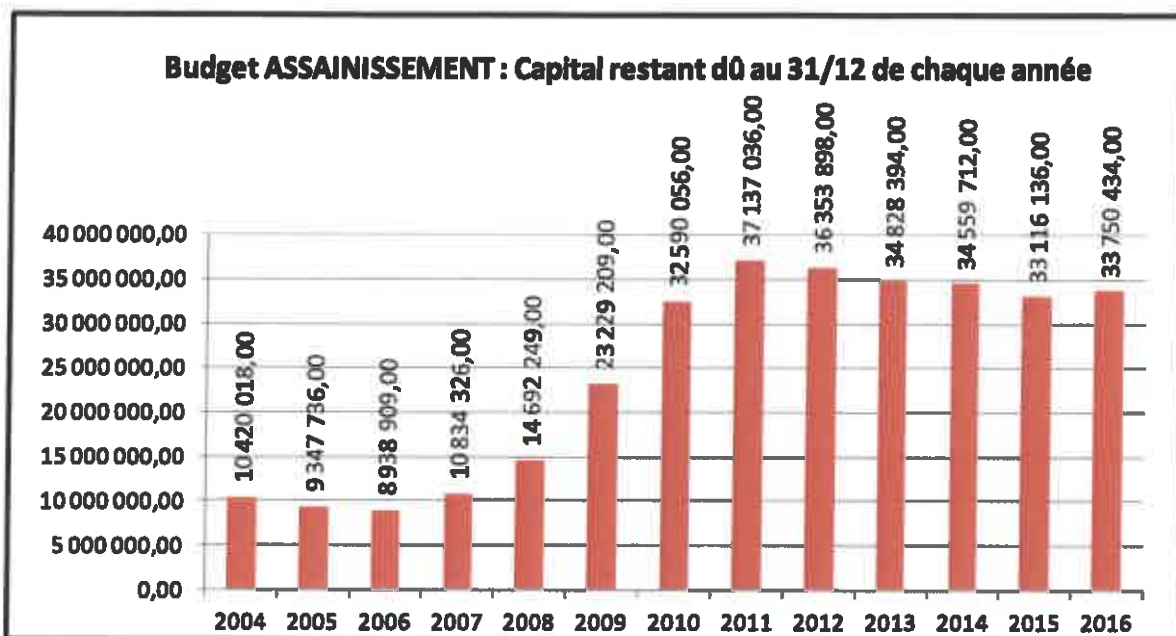
➤ Les dépenses d'investissement



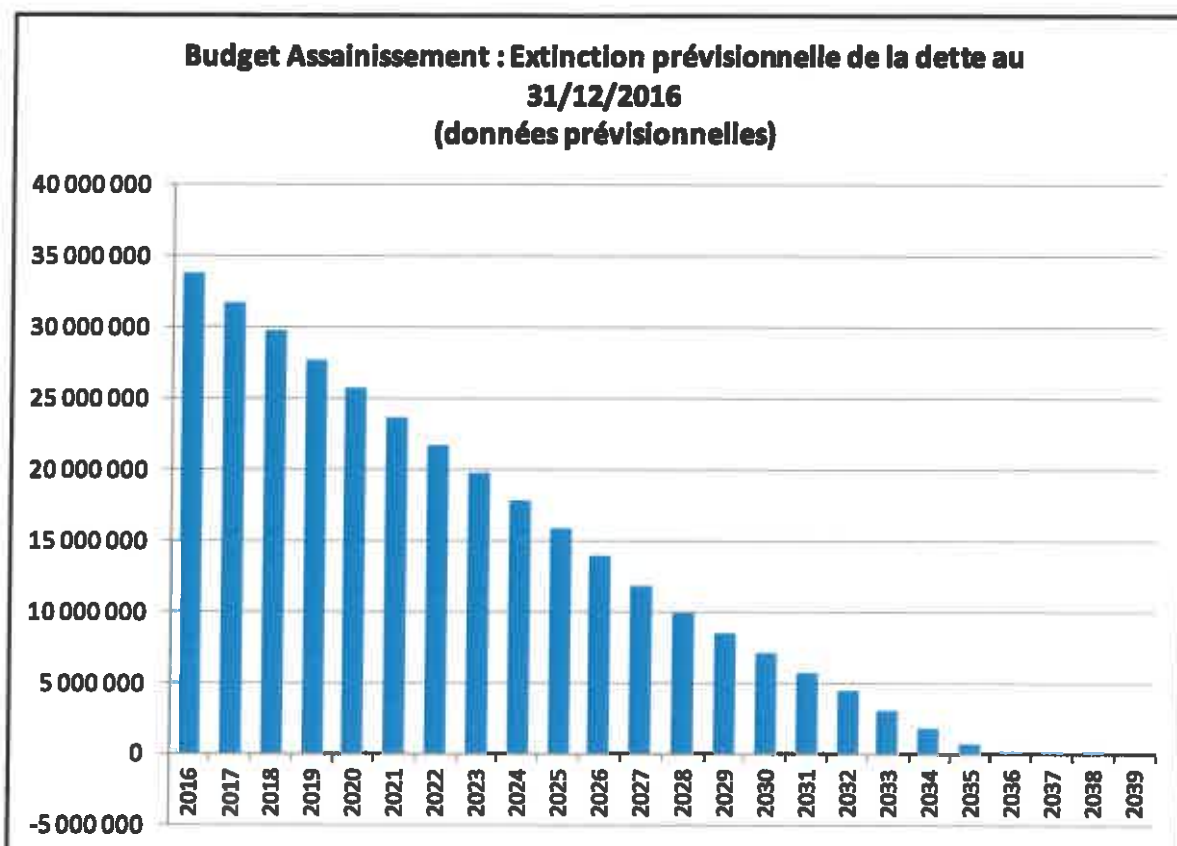
L'investissement, principalement représenté par les chapitres 21 et 23 de la section d'investissement, présente une stabilisation des travaux réalisés sur 2015 et 2016. Pour 2017, ce niveau d'investissement sera globalement maintenu et prioritairement sur des projets d'extension liés aux zonages du PLU.

➤ Les emprunts





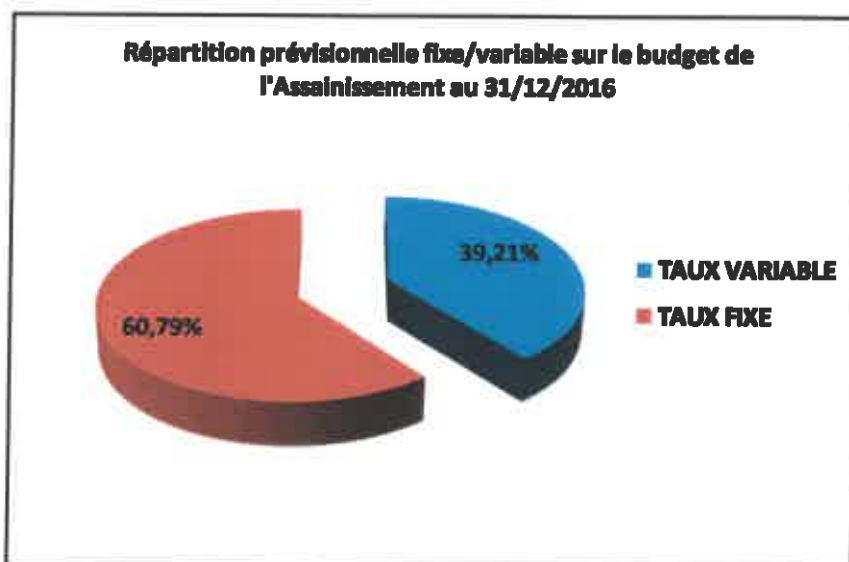
Les emprunts nécessaires au programme d'investissement sur les derniers exercices ont conduit à une hausse importante du niveau d'endettement entre 2009 et 2011.



Capacité de désendettement :

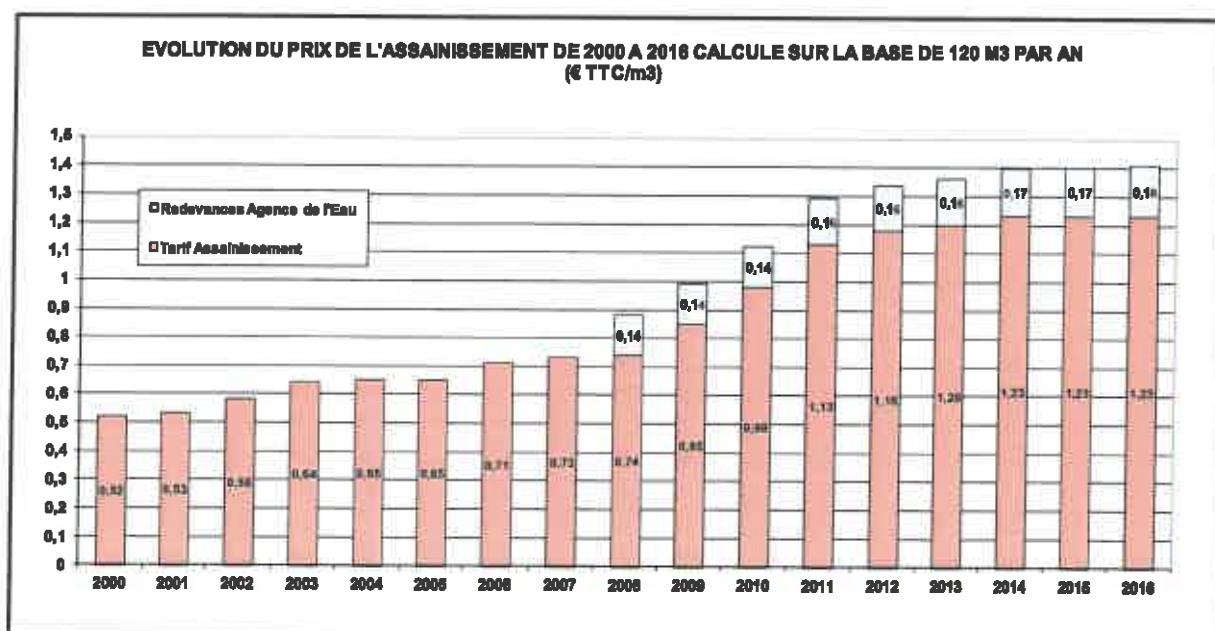
La capacité de désendettement, exprimé en années, correspond au rapport du capital restant au 31/12 de l'année N sur l'épargne brute (excédent brut de la section de fonctionnement).

Cet indicateur pertinent qui représente la capacité exprimée en nombre d'années à se désendetter est de 5.8 années sur le budget de l'Assainissement au 31/12/2015 (valeur de 8.13 années au 31/12/2014) ce qui est satisfaisant au regard d'une analyse budgétaire. Néanmoins, les orientations retenues sur les prochains exercices prioriseront le financement des équipements par l'épargne nette, et un recours à l'emprunt faible.



La structure de la dette affiche une légère prépondérance pour le taux fixe. L'augmentation de la part à taux fixe entre 2015 et 2016 résulte de la souscription de l'emprunt 2016. Cette évolution assure une bonne visibilité sur les frais financiers, tout en permettant de bénéficier des niveaux de taux variables historiquement bas.

⇒ **Les évolutions tarifaires de l'assainissement**



Les évolutions tarifaires de l'Assainissement (prix comprenant la redevance de l'Agence de l'Eau) depuis 2000 conduisent à une augmentation moyenne de **+6.42%** par an sur les seize dernières années, liée principalement au financement nécessaire de projets structurants (Step Ouest, OVH, extensions de réseaux) et à la création de la nouvelle redevance Modernisation des Réseaux de l'Agence de l'Eau en 2008.

L'augmentation liée uniquement à la tarification votée en est en moyenne de 5.52% par an depuis 2000.

Il est à noter une stabilisation des tarifs depuis 2013.

2- Les projets pour 2017 et perspectives

Pour répondre à la demande, les travaux d'extension / réhabilitation de réseaux d'assainissement seront poursuivis en fonction des nouvelles zones à desservir et du programme de voirie.

On notera plus particulièrement les extensions et réhabilitations de l'assainissement sur :

- RD543
- Finalisation travaux PUP Beauvalle
- Travaux réseaux PAE St Anne
- Chemin d'Eguilles
- RD14/La Coquillade
- Chemin de Maliverny
- La réhabilitation des réseaux places Verdun, Madeleine et Prêcheurs
- Réhabilitation réseaux Rue Chastel, Av Château double, RICM Bas, Jules Ferry, Rue Famille Laurens...
- ...

Soit un programme d'investissement prévisionnel de près de 2 M€ HT en travaux neufs et 3.5 M€ HT en réhabilitation sur 2017.

Pour les exercices suivants (2018 à 2020) et dans la mesure où l'ensemble du système d'assainissement est déjà aux normes, seuls des travaux de réhabilitation de réseaux ou d'extension seront programmés soit un investissement annuel prévisionnel de l'ordre de 5 M€ HT.

3 – La tarification de l'Assainissement pour 2017

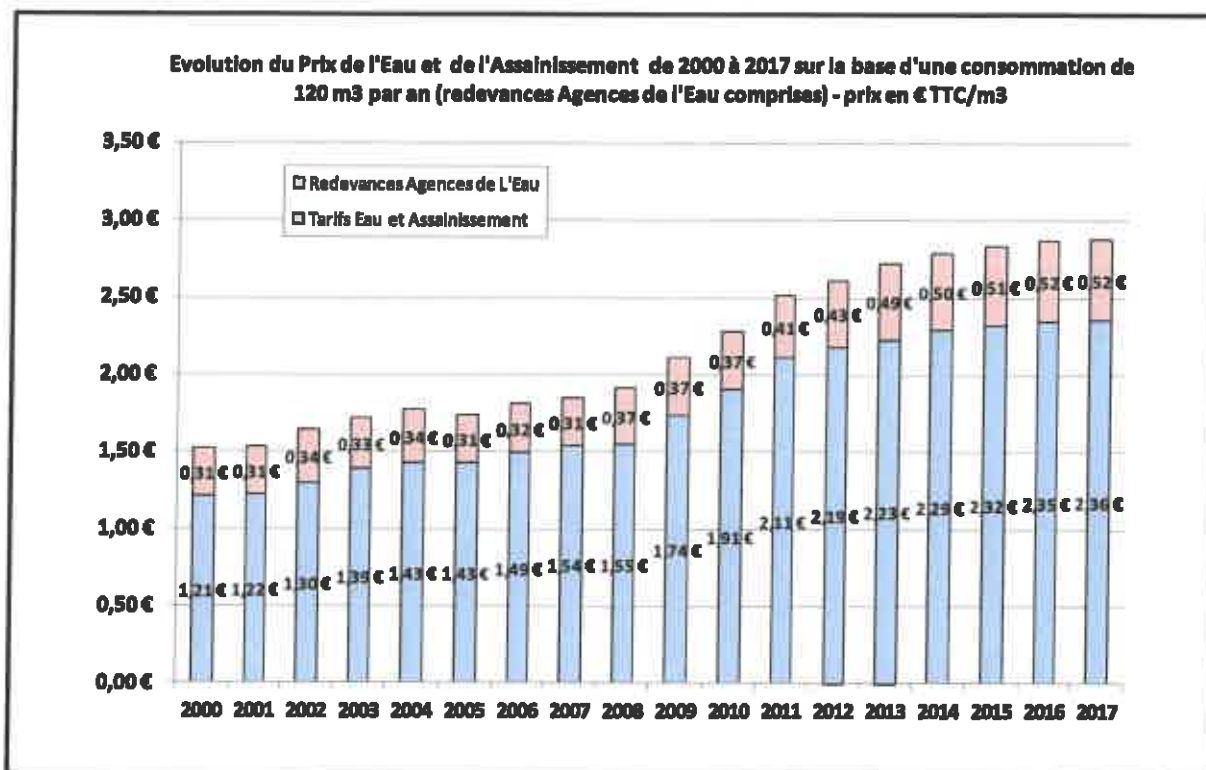
Malgré une situation financière tendue compte tenu des baisses moyennes observées des consommations, il n'est pas prévu d'augmentation des tarifs de l'assainissement.

Il est à noter que la redevance pour modernisation des réseaux de collecte reversée à l'Agence de l'Eau et fixée par cet organisme est ramenée à 0.155 €/m³ pour l'année 2017 soit une baisse de -3.1% par rapport à 2016 (0.16 €/m³).

Par ailleurs, le taux de TVA reste inchangé sur 2017 soit 10%.

Sur 2017, le maintien des tarifs, la baisse des redevances de l'Agence de l'Eau et le maintien du taux de TVA à 10% conduisent à une baisse de -0.4% du prix de l'assainissement pour une consommation de référence de 120 m³.

ORIENTATIONS BUDGETAIRES



- Pour 2017 et compte tenu des éléments ci-avant, les budgets de l'Eau et de l'Assainissement seront présentés sans augmentation des tarifs. Seul l'abonnement compteur sera légèrement revalorisé.
- Maintien sur 2017 de la redevance Agence de l'Eau, fixée par cet organisme, à 0.29€/m³ pour la redevance pollution et augmentation à 0.0423 €/m³ pour la redevance de préservation de la ressource sur le budget de l'Eau
- Baisse sur 2017 de la redevance de l'Agence de l'Eau, fixée par cet organisme, à 0.155 €/m³ pour la redevance de modernisation des réseaux sur le budget de l'Assainissement.
- Maintien sur 2017 des taux de TVA à 5.5 % sur le budget de l'eau et 10% sur le budget de l'assainissement.

Compte tenu de l'évolution des éléments financiers présentés ci-avant, l'augmentation entre 2016 et 2017 sera de l'ordre de +0.27% sur la base d'une facture de référence de 120 m3 consommés par an (Eau-assainissement, redevances et toutes taxes comprises).

Sur l'exercice 2017, le prix au m3 sera, sur la base d'une consommation de référence de 120 m3/an, de :
⇒ **2.88 € TTC/m3 (Eau-assainissement, redevances et toutes taxes comprises).**

Je vous propose, Mes Chers Collègues, après avoir débattu de ces orientations, de bien vouloir :

- **PRENDRE ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires 2017.
- **ADOPTER** les orientations budgétaires pour l'exercice 2017.

Présents et représentés : 55
Présents : 42
Abstentions : 0
Non participation : 0
Suffrages Exprimés : 55
Pour : 55
Contre : 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué.
Reine MERGER



Compte-rendu de la délibération affiché le : 15/12/2016
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : ARsousprefecture@mairie-aixenprovence.fr)
Commune d' Aix en Provence
à
M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

DIRECTION / SERVICE : Service des Assemblées

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 septembre 2016

01.02 DL.2016-551	COMPTABILITE COMMUNALE - RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017
01.03 DL.2016-552	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT- DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR L'EXERCICE 2017
01.04 DL.2016-553	RELATIONS ET FLUX FINANCIERS 2016 ENTRE LE BUDGET GENERAL ET LES BUDGETS ANNEXES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE
16 DEC. 2016
COURRIER ARRIVE